

La Fondation Ernst Göhner soutient des institutions pour adultes, jeunes et enfants socialement défavorisé-e-s, en situation de handicap physique ou psychique, ainsi que des projets visant leur insertion professionnelle. Elle soutient par ailleurs des projets qui encouragent les relations et le vivre ensemble respectueux de personnes d'âges et d'origines différents, de même que de prévention des addictions et de la violence.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la réalisation du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Activités pour les personnes en situation de handicap physique ou psychique, socialement défavorisées ou malades
- Insertion de jeunes et d'adultes défavorisé-e-s ou en situation de handicap dans le processus de formation et de travail
- Productions théâtrales avec la participation de personnes en situation de handicap physique ou psychique ou socialement défavorisées, si elles comptent au moins 4 représentations
- Prévention des addictions et de la violence
- Infrastructure d'institutions sociales à vocation suprarégionale dans les domaines du handicap et de la jeunesse, de la relève sportive et du handisport

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Constructions, transformations et rénovations d'établissements médico-sociaux
- Résidences de vacances (sauf pour l'accessibilité)
- Structures d'accueil collectif de jour, écoles à horaire continu, garderies, crèches, groupes de jeu, jardins d'enfants
- Projets à but commercial
- Groupes d'entraide locaux
- Particuliers (aide individuelle)
- Projets scolaires
- Événements de bienfaisance, festivals, fêtes d'anniversaire, marchés, foires
- Concours, prix
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Revues, périodiques
- Bourses d'études (sauf en collaboration avec la Fondation Pestalozzi et la Fondation de l'Aide Sportive Suisse)
- Frais de fonctionnement
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés